

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL CGT DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITÉS DU DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE

Avignon, le 7 novembre 2017

Monsieur Le Président
Hôtel du Département
Rue Viala
84909 Avignon cedex 9

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h du jeudi 16 au jeudi 30 novembre 2017 inclus.

Monsieur Le Président,

Malgré les mobilisations de septembre et d'octobre, le gouvernement a fait le choix de poursuivre sa tentative de passage en force visant à affaiblir les protections des travailleurs.

La CGT a décidé de poursuivre la bataille contre les projets d'ordonnances portant sur le Code du travail. Elle poursuit le combat pour un Code du travail renforcé, de nouveaux droits, d'expression des salariés et d'intervention de leurs représentants, l'amnistie pour les militants syndicaux et le respect des libertés syndicales, le renforcement des conventions collectives et le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Outre les revendications portant sur le Code du travail, dont le devenir aura nécessairement un impact sur la Fonction publique et son cadre national de garanties statutaires, le 16 novembre sera l'occasion pour les personnels de la Fonction publique territoriale de porter leurs exigences sur :

- L'augmentation du pouvoir d'achat qui passe nécessairement par une revalorisation urgente de la valeur du point d'indice ; l'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction publique de carrière.
- L'abandon de l'augmentation de la CSG et le rétablissement complet d'une Sécurité sociale solidaire, universelle, basée sur les cotisations sociales à partir des richesses créées par le travail.
- Le non-rétablissement du jour de carence.
- L'arrêt des suppressions de postes.
- L'arrêt du processus de réforme territoriale ; le refus des annonces formulées dans le cadre du Projet Action Publique 2022.
- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des missions publiques des collectivités territoriales dans l'intérêt des usagers.
- L'instauration des 32 heures pour réduire le chômage et garantir des conditions de travail respectueuses des agents.
- Le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT.

Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

- Le respect des principes statutaires en matière de formation et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par la transposition du CPF ET du CPA.
- La pérennité de l'emploi pour les personnels impactés par le nouveau décret portant sur les rythmes scolaires.
- L'aboutissement rapide du chantier engagé ces derniers mois pour la revalorisation des carrières des ATSEM.
- Le respect des missions des travailleurs sociaux dans l'esprit des avancées de 1945, la reconnaissance réelle des qualifications par le passage en catégorie A des cadres d'emplois concernés.
- De véritables améliorations de carrière pour tous, qui appellent bien d'autres mesures que le protocole minoritaire PPCR imposé par le gouvernement.
- La défense et l'amélioration des missions publiques, le renforcement du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers.
- Des créations d'emplois statutaires et la poursuite du plan de titularisation et de déprécarisation, notamment pour tous les « contrats aidés ».
- Une meilleure reconnaissance de la pénibilité, avec de vraies dispositions pour la prévenir et la réparer, et, plus globalement, des mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail.
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (CT et CHSCT).

Au Département du Vaucluse, les revendications portées dans plusieurs préavis depuis le 12 juillet dernier restent d'actualité et notre organisation continue de porter également l'exigence :

- Des moyens humains et financiers nécessaires, à hauteur des besoins du public et des enfants à protéger, afin de garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, dont celui de la Protection de l'Enfance ;
- De l'arrêt des remises en cause des budgets, le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations et des établissements publics ;
- De l'arrêt d'une gestion des postes éclatée et morcelée par pôles, mettant en concurrence les directions entre elles ;
- De l'arrêt des procédures d'entretien professionnel mises en œuvre dans le cadre du RIFSEEP, permettant au cadre hiérarchique direct une individualisation de la fiche de poste de chaque agent ;
- Du respect des obligations statutaires imposées par la loi en termes d'Instances représentatives du personnel et l'arrêt des manœuvres qui constituent une entrave à leur exercice...

Dans ce cadre, notre syndicat CGT décide de mettre à disposition des personnels des préavis de grève leur permettant de participer aux actions qui sont organisées et dépose donc des préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de notre collectivité concernant les journées des 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 novembre 2017.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

PASCAL Annabelle.
Secrétaire générale.

